

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet						
Coordinate Measuring Machine						
Solicitation No N° de l'invitation Date						
W8486-162804/A	W8486-162804/A 2015-08-12					
Client Reference No N° de référence du client W8486-162804						
GETS Reference No N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-940-67792						
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VN	1E		
pv940.W8486-162804						
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone Fuseau horaire						
at - à 02:00 PM on - le 2015-09-22				Eastern Daylight Saving Time EDT		
F.O.B F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes						
Plant-Usine: Destination: Other-Autre:						
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer ld - ld de l'acheteur						
Hooper, Marlyn			ov ⁹	940		
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX N	ο.	- N° de FAX		
(819) 956-2702 ()		(819)	950	6-3814		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•					
Sr	ecified Herein					
	é dans les présentes					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
See Herein					
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur					
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



Destination Code -	Destination Code - Destination Address -	Invoice Code - Code	Invoice Address -
Code destinataire	Adresse de la destination	burcomptable	Adresse de facturation
D-1	DND	W8486	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
	C/O QETE WAREHOUSE 819-994-1819		101 COLONEL BY DR.
	RAMP # 8, ROOM C-1113		Attn: Luc Roussy, DLP 4-4-2-1
	45 SACRE-CŒUR BLVD		OTTAWA
	GATINEAU QC J8X 1C6		Ontario
	CANADA		K1A0K2
			Canada

tem	Dest. Code	Inv. Code	Q V	U. of I.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Red	Del Offered
rticle	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486--162804/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv940

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486-162804

File No. - N° du dossier pv940W8486-162804

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page est blanche de façon intentionnelle

Amd. No. - No de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Besoin
- 1.3 Compte rendu
- 1.4 Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

5.1 Attestations exigées avec la soumission

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relative à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Clause du guide des CCUA
- 6.12 Instructions pour l'expédition livraison à destination

Liste des annexes

Annexe A	Besoin / Base de paiement
Annexe B	Critères Techniques Obligatoires
Annexe C	Liste Complete des Directeurs
Annexe D	De La Partie 5 – Demande De Soumissions Programme de contrats fédéraux pour
	l'équité en matière d'emploi - attestation

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail sous « l'Annexe A».

1.2.1 Option pour prolongation le service et l'étalonnage

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du service et de l'étalonnage pour au plus quatre (4) périodes de une (1) année chacune, selon les mêmes modalités et conditions. Il est entendu avec l'entrepreneur que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

1.2.2 Option pour prolongation les mises à niveau logicielles

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger les mises à niveau logicielles pour au plus quatre (4) périodes de une (1) année chacune, selon les mêmes modalités et conditions. Il est entendu avec l'entrepreneur que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformises</u> <u>d'achat</u>(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

W8486-162804

Amd. No. - No de la modif.

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No/N}^{\circ} \, \text{VME}$

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt dix (90) jours

2.1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel 2014-06-26

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Amd. No. - Nº de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No/N}^{\circ} \, \text{VME}$

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) exemplaires)
Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire)

Section III: Attestations (un (1) exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologique (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policyfra. html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

3.1.1 Installation et la mise en service

L'installation et la mise en service doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

Le technicien doit procéder à des essais relatifs aux spécifications pour voir à ce qu'une machine à mesurer par coordonnées opérationnelle satisfasse toutes les exigences décrites à l'annexe B, notamment en ce qui concerne les accessoires, le matériel et le logiciel.

Veuillez indiquer à quel moment l'installation devrait être faite	e. L'installation sera effectuée
jours civils suivant la livraison et durera	jours civils.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-162804/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486-162804

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

3.1.2 Formation

	Une formation de cinq (5) jours portant notamment sur le logiciel connexe doit être donnée sur place à un maximum de sept (7) utilisateurs. Elle doit porter notamment sur le logiciel utilisé. Tous les coûts relatifs à la formation sur place doivent être compris dans le prix.							
	La formation sur place doit être offerte dans les jours civils suivant l'installation.							
	Veuille	ez donner toutes les précisions concernant la formation; p. ex., la durée, la portée, etc. :						
3.1.3	Service	ce						
	soutie service	uisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de n technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un e de soutien technique par télécopieur et doit comprendre l'étalonnage. Le coût pour le e doit être compris dans le prix.						
	Le dél	ai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.						
	Veuille	ez également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission :						
	a)	L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation). Veuillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination.						
	b)	Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales.						
	c)	Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.						
	d)	La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié en entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans le prix.						
3.1.4	Produ	uits offerts						
		umissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser mposantes qui font partie du système) :						
	Numé	du fabricant : ro de modèle ou de la pièce : nentation jointe : Oui () Non ()						

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

3.1.5 Lieu de fabrication ou d'expédition

	Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens:
	Emplacement : Code postal :
3.1.6	Livraison
	Bien que la livraison soit demandée pour le 18 mars 2016 au plus tard, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant :

3.1.7 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période d'un (1) an après l'acceptation, sans frais additionnels.

Remarque: Le terme " mises à jour " désigne toutes les améliorations, extensions ou autres modifications du logiciel. Le terme " versions " désigne les améliorations ou modifications du logiciel ou les nouveaux modules ou modules supplémentaires qui fonctionnent de concert avec le logiciel, qui représentent la prochaine génération de logiciel, et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients, habituellement à un coût additionnel.

3.1.8 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 6.5.4, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

Section II: Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, l'installation, la mise en service, la formation et les manuels, rendu droits acquittés (DDP) (Gatineau, Québec), Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

Un prix unitaire ferme doit être fourni pour chacune des périodes d'option, faute de quoi le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée.

3.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change 2013-11-06

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Amd. No. - No de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No/N}^{\circ} \, \text{VME}$

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Confirmez que vous avez lu et compris en cochant: Oui : Facteurs d'évaluation

- BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE): Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.
- 2. CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE) :
 - a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

Inclus: Oui:

- 3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)
- 4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer voir Parti 5 Attestations.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'Annexe B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

4..2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables exclues, RDA (Gatineau, Québec) Incoterms® 2000, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

à des fins d'évaluation des soumissions seulement, le prix total sera déterminé en ajoutant le coût de la quantité totale et ainsi que le coût pour les articles optionnels.

4.3 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix global le plus bas (incluant les articles optionnels) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe <u>Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi</u> – <u>Attestation</u> remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

6.2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous " l'Annexe A ".

6.2.2 Installation

L'installation et la mise en service doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

Le technicien doit procéder à des essais relatifs aux spécifications pour voir à ce qu'une machine à mesurer par coordonnées opérationnelle satisfasse toutes les exigences décrites à l'annexe B, notamment en ce qui concerne les accessoires, le matériel et le logiciel.

6.2.3 Manuels

Des manuels en français et en anglais doivent être remis et traiter du calibrage, de l'exploitation et de l'entretien du système.

Les normes de calibrage de la machine de mesure des coordonnées ainsi que de traçabilité certifiée doivent être intégrées dans les normes nationales, et être en vigueur pendant au moins 12 mois après la remise de la machine.

6.2.4 Formation

Une formation de cinq (5) jours portant notamment sur le logiciel connexe doit être donnée sur place à un maximum de sept (7) utilisateurs. Elle doit porter notamment sur le logiciel utilisé.

6.2.5 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période d'un (1) an après l'acceptation, sans frais additionnels.

6.2.6 Service

L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur et doit comprendre l'étalonnage.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformises d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-07-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le paragraphe 9 de 2010A (2015-07-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne), est modifié comme suit :

Supprimer : le paragraphe 9 en entier.

Insérer: Les travaux sont soumis à l'inspection et l'acceptation par le Canada. Même si les travaux sont acceptés auparavant et sans restreindre la portée de toutes les conditions ou garanties imposées en vertu des lois, l'entrepreneur doit, à la demande du ministre, remplacer, réparer ou corriger, à son gré et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du marché, le cas échéant. Pour les biens, le délai de garantie sera d'une période d'une (1) année après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue. La garantie concerne les pièces, la main-d'œuvre et toute dépense connexe. Tous les travaux remplacés, réparés ou corrigés conformément à la présente section sont soumis à l'ensemble des dispositions de ce marché, dans la même mesure que les travaux exécutés à l'origine.

2010A (2015-07-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne) est annexée avec la Section 31 - Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances comme suit :

- 1. L'entrepreneur déclare et garantit qu'au meilleur de sa connaissance, ni lui ni le Canada ne portera atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers dans le cadre de l'exécution ou de l'utilisation des travaux, et que le Canada n'aura aucune obligation de verser quelque redevance que ce soit à quiconque en ce qui touche les travaux.
- Si quelqu'un présente une réclamation contre le Canada ou l'entrepreneur pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou pour des redevances en ce qui touche les travaux, cette partie convient d'aviser immédiatement l'autre partie par écrit. En cas de réclamation contre le Canada, le procureur général du Canada, en vertu de la Loi sur le ministre de la Justice, L.R., 1985, ch. J-2, sera chargé des intérêts du Canada dans tout litige où le Canada est partie, mais il peut demander à l'entrepreneur de défendre le Canada contre la réclamation. Dans l'un ou l'autre des cas, l'entrepreneur convient de participer pleinement à la défense et à la négociation d'un règlement, et de payer tous les coûts, dommages et frais juridiques engagés ou payables à la suite de la réclamation, y compris le montant du règlement. Les deux parties conviennent de ne régler aucune réclamation avant que l'autre partie n'ait d'abord approuvé le règlement par écrit.
- 3. L'entrepreneur n'a aucune obligation concernant les réclamations qui sont présentées seulement parce que:

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804 Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

- a. le Canada a modifié les travaux ou une partie des travaux sans le consentement de l'entrepreneur ou il a utilisé les travaux ou une partie des travaux sans se conformer à l'une des exigences du contrat; ou
- le Canada a utilisé les travaux ou une partie des travaux avec un produit qui n'a pas été fourni par l'entrepreneur en vertu du contrat (à moins que l'utilisation ne soit décrite dans le contrat ou dans les spécifications du fabricant); ou
- c. l'entrepreneur a utilisé de l'équipement, des dessins, des spécifications ou d'autres renseignements qui lui ont été fournis par le Canada (ou par une personne autorisée par le Canada); ou
- d. l'entrepreneur a utilisé un élément particulier de l'équipement ou du logiciel qu'il a obtenu grâce aux instructions précises de l'autorité contractante; cependant, cette exception s'applique uniquement si l'entrepreneur a inclus la présente déclaration dans son contrat avec le fournisseur de cet équipement ou de ce logiciel : « [Nom du fournisseur] reconnaît que les éléments achetés seront utilisés par le gouvernement du Canada. Si une tierce partie prétend que cet équipement ou ce logiciel fourni en vertu du contrat enfreint les droits de propriété intellectuelle, [nom du fournisseur], à la demande de [nom de l'entrepreneur] ou du Canada, défendra à ses propres frais, tant [nom de l'entrepreneur] que le Canada contre cette réclamation et paiera tous les coûts, dommages et frais juridiques connexes ». L'entrepreneur est responsable d'obtenir cette garantie du fournisseur, faute de quoi l'entrepreneur sera responsable de la réclamation envers le Canada.
- 4. Si quelqu'un allègue qu'en raison de l'exécution des travaux, l'entrepreneur ou le Canada enfreint ses droits de propriété intellectuelle, l'entrepreneur doit adopter immédiatement l'un des moyens suivants:
 - a. prendre les mesures nécessaires pour permettre au Canada de continuer à utiliser la partie des travaux censément enfreinte; ou
 - b. modifier ou remplacer les travaux afin d'éviter de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, tout en veillant à ce que les travaux respectent toujours les exigences du contrat; ou
 - reprendre les travaux et rembourser toute partie du prix contractuel que le Canada a déjà versée.

Si l'entrepreneur détermine qu'aucun de ces moyens ne peut être raisonnablement mis en œuvre, ou s'il ne prend pas l'un de ces moyens dans un délai raisonnable, le Canada peut choisir d'obliger l'entrepreneur à adopter la mesure c), ou d'adopter toute autre mesure nécessaire en vue d'obtenir le droit d'utiliser la ou les parties des travaux censément enfreinte(s), auquel cas l'entrepreneur doit rembourser au Canada tous les frais que celui-ci a engagés pour obtenir ce droit.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001(2013-01-28) Achat, location et maintenance de matériel 4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence 4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-162804/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

6.4 Durée du contrat

W8486-162804

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement).

6.4.2 Option pour prolongation le service et l'étalonnage

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du service et de l'étalonnage pour au plus quatre (4) périodes de une (1) année chacune, selon les mêmes modalités et conditions. Il est entendu avec l'entrepreneur que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente (30) jours civils avant la date d'échéance du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.4.3 Option pour prolongation les mises à niveau logicielles

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger les mises à niveau logicielles pour au plus quatre (4) périodes de une (1) année chacune, selon les mêmes modalités et conditions. Il est entendu avec l'entrepreneur que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente (30) jours civils avant la date d'échéance du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Marlyn Hooper Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements Direction des produits commerciaux et de consommation 11, rue Laurier 6A2, Phase III, Place du Portage Gatineau (Québec) K1A 0S5

 Téléphone :
 819-956-2702

 Télécopieur :
 819-956-3814

Courriel: <u>marlyn.hooper@pwgsc.gc.ca</u>

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-162804/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486-162804

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de 'acheteur

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804 pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

6.5.2 Responsable technique (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)

	Le responsable technique pour ce contrat es	t:
	Nom: Téléphone : Télécopieur : Courriel :	
	travaux sont exécutés dans le cadre du cont au contenu technique des travaux prévus da techniques avec le responsable technique; d	aux. Ces changements peuvent être effectués
6.5.3	Autorité des marchés de MDN (à remplir a	au moment de l'attribution du contrat seulement)
	L'autorité des marchés de MDN pour ce con	trat est :
	Nom: Téléphone : Télécopieur : Courriel :	
	L'Autorité des marchés du MDN est respons l'autorisation de tous les travaux liés à ce co	able de la gestion des contrats du MDN et pour ntrat.
6.5.4	Représentant de l'entrepreneur (remplir)	
	Nom et numéro de téléphone de la personne	e responsable de ce qui suit :
	Renseignements généraux	Suivi de la livraison
	Nom : No de téléphone : No de télécopieur : Courriel :	Nom : No de téléphone : No de télécopieur Courriel :
6.6	Paiement	
6.6.1	Base de paiement - prix ferme	
		précisé dans l'annexe A, selon un montant total de tion du contrat seulement) Les droits de douane
		r tout changement à la conception, toute moins que ces changements à la conception, ces té approuvés par écrit par l'autorité contractante

avant d'être intégrés aux travaux.

W8486-162804

Amd. No. - No de la modif.

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940

No du doccior

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

6.6.2 Clauses du guide des CCUA

C0100C Vérification discrétionnaire biens et(ou) services commerciaux 2010-01-11
H1000C Paiement unique 2008-05-12
H1001C Paiements multiples 2008-05-12

6.7 Instructions pour la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.
 - c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou, à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de *l'Ontario*, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Amd. No. - No de la modif.

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales supplémentaires 4001(2013-01-28) Achat, location et maintenance de matériel;
- (c) les conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence;
- (d) les conditions générales supplémentaires 4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence;
- (e) 2010A (2015-07-03) les conditions générales biens (complexité moyenne);
- (f) Annexe A, Besoin / Base de paiement;
- (g) Annexe B, Critères Techniques Obligatoires;
- (h) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

6.11 Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006-	-06-16
A9062C	Règlements concernant les emplacements	-05-16	
	des Forces canadiennes		
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadi	en)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étrange	er)	2006-06-16
G1005C	Assurances		2008-05-12

6.12 Instructions pour l'expédition

6.12.1 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

 Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Gatineau, Québec selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

 L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes. Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

ANNEXE A

BESOIN / BASE DE PAIEMENT

Le ministère de la Défense nationale souhaite établir un marché pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une (1) machine de mesure des coordonnées, ainsi que la formation connexe sur place d'un maximum de sept (7) utilisateurs. Le marché comprend en outre une option permettant de prolonger la prestation du service (calibration) et la mise à niveau du logiciel d'au plus quatre (4) périodes additionnelles d'un (1) an chacune.

Des spécifications détaillées complètes figurent à l'annexe B.

On demande que le système soit livré à Gatineau (Québec) au plus tard le 18 mars 2016.

S

Option pour prolongation le service et l'étalonnage

Ces années d'option commenceront après l'expiration de la période initiale d'un an de la garantie.

L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur et doit comprendre l'étalonnage.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

Description	Qty	Prix Unitaire Ferme (1 st Année d'option)	Prix Unitaire Ferme (2 nd Année d'option)	Prix Unitaire Ferme (3 rd Année d'option)	Prix Unitaire Ferme (4 th Année d'option)
Prolongation du service et de l'étalonnage	1	\$	\$	\$	\$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

Option pour prolongation les mises à niveau logicielles

Ces années d'option commenceront après l'expiration de la période initiale d'un an des mises à niveau logicielles.

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période d'un (1) an après l'acceptation.

Description	Qty	Prix Unitaire Ferme (1 st Année d'option)	Prix Unitaire Ferme (2 nd Année d'option)	Prix Unitaire Ferme (3 rd Année d'option)	Prix Unitaire Ferme (4 th Année d'option)
Prolongation des mises à niveau logicielles	1	\$	\$	\$	\$

Note:

Années d'option – Si elles sont exercées après la deuxième année d'option, les augmentations de prix seront permises de la manière suivante:

Le moindre des éléments suivants: l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) ou Indices des prix des produits industriels (IPPI) spécifié par Statistique Canada au cours de l'année civile précédente OU le prix publié au meilleur client de l'entrepreneur pour l'année civile.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

ANNEXE B

SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES POUR

Les fournisseurs doivent établir une correspondance entre la documentation technique jointe à leur proposition et les exigences techniques obligatoires de façon concise, en indiquant les numéros de page, de paragraphe et de sous-paragraphe pertinents.

1.0	Exige	Exigences techniques obligatoires relatives aux spécifications				
	1.1	Le système doit avoir des gammes de mesure d'au moins:				
		1.1.1 900 mm pour l'axe des x;				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
		1.1.2 1 000 mm pour l'axe des y;				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
		1.1.3 600 mm pour l'axe des z.				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
	1.2	Le système doit avoir une résolution maximale de 0,00001 mm.				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
	1.3	Le system devra subir une calibration de mapping (error-mapped) au laser sur-place suivant son installation.				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
	1.4	Le calibrage du système doit se faire conformément aux sections 1 à 5 de la norme ISO 10360.				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
	1.5	Le système doit avoir une exposition maximale admissible de 0,3+L/1 000 μ m (L = mesure de la longueur en mm).				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
	1.6	La température du système doit rester stable même avec l'utilisation de' échelles qui on un coefficient thermal n'excèdent pas 0,01x10-6/K				

Référence dans la proposition de l'entrepreneur:

2.0

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

1.7 Le système doit avoir une fonction de compensation de température partielle. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: 1.8 Le système doit être contrôler par un module à commande numérique par ordinateur. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: 1.9 Le système doit être muni d'une plateforme anti vibrations. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: 1.10 La sonde de haute précision doit permettre de mesurer une force maximale de 0,03 N tant pour le mode manuel que pour celui à commande numérique par ordinateur. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: 1.11 La sonde de haute précision doit avoir une plage de mesure d'au moins 1 mm. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: 1.12 Le système doit être muni d'une sonde laser permettant de produire des données de nuages de points. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: 1.13 Le système doit être fourni avec un système de vision et permettre d'analyser des images au moyen de ce dispositif. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: 1.14 La machine de mesure des coordonnées doit être fournie avec une plaque tournante automatisée qui doit s'intégrer complètement au système à commande numérique par ordinateur. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: 1.15 La machine de mesure des coordonnées doit être fournie avec une trousse de stylet normalisée. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: **Exigences matérielles** 2.1 La hauteur du système ne doit pas excéder 3400 mm. Référence dans la proposition de l'entrepreneur:

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-162804/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486-162804

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur pv940 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

	2.2	Tous les composants électriques doivent être approuvés par l'Association canadienne de normalisation (CSA).				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
3.0	Caract	ctéristiques de l'interface				
	3.1	L'ordinateur fourni avec le système doit être capable de subir des mise-a-jours évolutive lui permettant d'opérer le system lorsque ce même système sera mis-a-jour.				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
	3.2	L'écran de l'ordinateur ne doit pas mesurer moins de 21 pouces.				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
4.0	Mesur	e du rendement				
	4.1	La machine de mesure des coordonnées doit permettre de mesurer toutes les formes de géométrie élémentaires (cercle, plan, ligne, cylindre, sphère, etc.) à l'aide de points et de vitesses au choix de l'utilisateur.				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
	4.2	La machine de mesure des coordonnées doit permettre de mesurer automatiquement les profils inconnus et d'exporter les données corrigées aux fins d'analyse.				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
	4.3	Le logiciel doit permettre de déterminer l'ajustement par moindres carrés de toutes les caractéristiques et de retourner l'évaluation statistique de chaque ajustement (p. ex. écart-type).				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
	4.4	Le logiciel doit permettre d'importer et d'exporter de l'information sur les caractéristiques dans les formats CAO, notamment IGES, STEP et DXF.				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
	4.5	Le logiciel doit permettre d'obtenir un alignement du meilleur ajustement pour les renseignements importés en format CAO et de procéder à une analyse statistique de l'ajustement.				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				
	4.6	Le logiciel doit permettre d'effectuer une analyse de la cotation géométrique et des tolérances conformément aux normes ISO.				
		Référence dans la proposition de l'entrepreneur:				

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No/N}^{\circ}\text{ VME}$

4.7 L'utilisateur doit pouvoir programmer la machine de mesure des coordonnées au chapitre des plans de mesure automatisée. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: ___ 4.8 L'utilisateur doit pouvoir sélectionner ou supprimer n'importe quel filtre de données de mesure. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: 4.9 Le logiciel doit permettre à l'utilisateur d'ajuster la longueur et l'angle du stylet de même que les valeurs du rayon de la boule unité. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: 4.10 Le logiciel doit permettre d'exporter des données de nuages de points acquises à l'aide du lecteur laser en vue d'une analyse et d'un traitement approfondis. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: 4.11 Le logiciel doit permettre de détecter automatiquement des contours dans les images captées à l'aide de la caméra. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: 4.11.1 L'utilisateur doit pouvoir sélectionner le nombre de points servant à définir les contours. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: 4.11.2 Le logiciel doit permettre d'exporter les données de contour. Référence dans la proposition de l'entrepreneur: 4.11.3 Le logiciel doit permettre de comparer les données de contour avec les modèles de CAO importés. Référence dans la proposition de l'entrepreneur:

 $\label{eq:solicitation} \begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \; \text{de l'invitation} \\ W8486-162804/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \; \text{de réf. du client} \\ W8486-162804 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

ANNEXE C

LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS (Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom	Position		

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No/N}^{\circ} \, \text{VME}$

ANNEXE « D » de la PARTIE 5 - DEMANDE DE SOUMISSIONS

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par la Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web d'Emploi et Développement social Canada - Travail.

Date : _____(AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

COMPLÉTER À LA FOIS A ET B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- () A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- () A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- () A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.
- () A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).
- A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
 - () A5.1 Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec EDSC Travail.

ΟU

() A5.2.Le soumissionnaire a présenté l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

() B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv940.W8486-162804

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv940\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No/N}^{\circ}\,\text{VME}$

OU

() B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)